

Diplôme européen EUROCLASSICA :

EUROCLASSICA est une fédération européenne des associations de professeurs de langues et de civilisations classiques, créée en 1991, dont le siège social est situé au Grand-Duché de Luxembourg – qui fut un de ses membres fondateurs.

Elle a pour but de regrouper les associations nationales de professeurs de langues et cultures de l'Antiquité en Europe dont la **CNARELA** (coordination nationale de chaque **ARELA**¹) fait partie.

Elle cherche à assurer la promotion et la défense des langues anciennes et des disciplines classiques considérées comme un trait d'union et un puissant facteur de cohésion culturelle entre les pays européens.

Vous pouvez trouver d'autres informations sur le site suivant : <https://www.euroclassica.eu/>

En créant ces épreuves, l'objectif d'Euroclassica a été d'organiser, parallèlement aux langues vivantes, un diplôme européen de latin et de grec, ECCL (European Certificate of Classical Languages). L'examen se décline dans les deux langues anciennes EGEX, en grec et ELEX, en latin et sur deux niveaux le *Vestibulum* et la *Janua*.

Le premier niveau est le *Vestibulum* que les élèves ou les étudiants peuvent passer après avoir étudié le latin et/ou le grec pendant un an ou deux.

Le second niveau est la *Janua* que les élèves peuvent passer après avoir étudié le latin et/ou le grec pendant trois ou quatre années.

Étant donné qu'il s'agit d'un diplôme « associatif », nous invitons les collègues à adhérer à l'ARELAB² pour pouvoir y participer avec leurs classes.

Le règlement du concours est le suivant :

- 1) L'épreuve se passe sans dictionnaire.
- 2) Les professeurs peuvent corriger les épreuves de leurs propres élèves ou les confier à un(e) collègue.
- 3) **Les épreuves se déroulent à votre initiative entre décembre et fin février.** Il n'y aura aucun dépassement admis.
- 4) Les sujets et les corrigés vous seront envoyés en m'en faisant la demande à l'adresse suivante : arelab.asso25@gmail.com

Vous recevrez également un document que vous remplirez avec les résultats et que vous enverrez à mh.menaut@sfr.fr (Marie-Hélène Menaut qui gère le concours au niveau national).

La date butoir de l'envoi des résultats est fixée au 1^{er} mars 2024.

Plus tard, des diplômes sont envoyés par mail ; chaque professeur les fait tirer sur papier. Il serait bon qu'ait lieu une remise officielle par le chef d'établissement.

Merci de ne pas diffuser les sujets du concours sur les réseaux sociaux avant le mois de mars 2024 !

BON CONCOURS !

Brigitte Planty, présidente de l'ARELAB.

1 ARELAB : association régionale des enseignants de langues anciennes de l'Académie de Besançon.
(<http://www.arelab.fr/>)

2 <http://www.arelab.fr/adhesion/>